



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 12 novembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Étaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Madame Jennifer DELTOMBE Conseillère Municipale, Michel BRAME, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents excusés

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Hélène SAISON donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 11 47

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

AVANT-PROJET TRAVAUX RUE DES ZEGRES /INONDATIONS - FINANCEMENT - - 5 DEC. 2024 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 16 avril 2024, le Conseil Municipal l'a autorisé, à ce titre, à réaliser les demandes de subventions suivant le plan prévisionnel de financement :

Désignations	Coût HT	Recettes	Taux
Travaux voirie	366 813.30 €	DSEC146 725.32 €	40.00%
		FARDA (plafonné)... 15 000.00 €	4.08 %
		REGION(plafonné)...15 000.00 €	4.08%
Sous-total	366 813.30 €	176 725.32 €	
Fonds propres		190 087.98 €	
Total		366 813.30 €	100 %

En date du 10 juin 2024, la commune a reçu des arrêtés Préfectoraux notifiant l'octroi d'une subvention d'un montant de 270.971,06 € au titre du Fonds Exceptionnel d'Accompagnement des Collectivités (FEAC) touchées par les inondations de novembre 2023, et d'un montant de 95.842,24 € au titre de la Dotation de Solidarité En faveur des Collectivités (DSEC), soit un total de 366.813,30 € correspondant au coût HT des travaux.

La demande auprès de la Région n'a pas reçu de réponse et concernant le Conseil Départemental, une demande au titre des Amendes de police a été transmise.

Ce plan prévisionnel n'intégrait pas les frais de cabinet d'études.

Depuis avec l'aide de la CAPSO, les études ont débuté et l'avant-projet modifie le coût prévisionnel:

Travaux	APS	DCE	Observations
---------	-----	-----	--------------

Lot 1	347.257,90 €		Estimation APS
	347.257,90 €		
Etudes			
Assistance à maître d'ouvrage CAPSO	2.400,00 €		Base devis
Levé topographique	940,00 €		Base devis
Diagnostic HAP/Amiante	705,00 €		Base devis
Maîtrise d'œuvre VRD BPH	10.500,00 €		Base devis
	14.545,00 €		
Total HT	361.802,90 €	0.00 €	
TVA (20%)	72.360,58 €		
Total TTC	434.163.48 €		

- Les talus seront terrassés avec une pente de 2/1. Leur traitement se fera grâce à la mise en place d'une toile de paillage et la plantation de graminées. Une haie d'arbustes d'essences locale sera plantée en haut du talus (à confirmer par la commune)
- Une canalisation est à mettre en place sur un linéaire d'environ 80.00 m entre le chemin du Grand Beurègue et le sentier des Bifques pour reprendre les eaux pluviales de sources.
- Mise en place d'enrochements autour des supports EDF existants
- Suppression de l'aire de croisement près de la nationale
- Montant des travaux
 - Le montant des subventions octroyées par l'état est de 366 813.30 € H.T.
 - Après déduction des missions annexes au projet, le montant possible de travaux est de 350 000.00 € H.T.
- Planning
 - Remise de l'avant-projet avec prise en compte des modifications : 19 novembre 2024
 - Lancement du dossier de consultation des entreprises : 9 décembre 2024
 - Réponse des entreprises : 15 janvier 2025
 - Démarrage de la période de préparation : 17 février 2025
 - Démarrage des travaux : 17 mars 2025
- Divers
 - Le bureau d'études s'engage à fournir les pièces administratives pour le DCE.

Une convention d'occupation durant les travaux sera à établir pour chaque talus utilisé avec le propriétaire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACTE l'octroi de subventions de l'Etat au titre de la DSEC et le FEAC pour un montant total de 366.813,30 €

ACTE la demande d'Amendes de police auprès du Conseil Départemental

APPROUVE le plan prévisionnel de financement actualisé

APPROUVE l'avant-projet des travaux rue des Zègres

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec chaque propriétaire des parcelles utilisées pour les travaux de renforcement des talus

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 DEC. 2024